



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Le 29 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :

M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;**
- 2) **Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2024 ;**
- 3) **Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire ;**
- 4) **Instances municipales :**
 - a) **Installation de nouveaux conseillers municipaux**
 - b) **Composition des commissions communales ;**
 - c) **Référents et délégués de la commune dans les organismes extérieurs ;**
 - d) **Commissions communautaires ;**
 - e) **Election d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres ;**
 - f) **Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du CCAS ;**
- 5) **Finances :**
 - a) **Compte Administratif et Compte de Gestion 2023 ;**

- b) Affectation du résultat 2023 ;
 - c) Taux d'imposition 2024 ;
 - d) Budget primitif 2024 ;
 - e) Fongibilité des crédits : **détermination de l'enveloppe**
 - f) **Aménagement des Espaces publics et d'extérieur** : demandes de subvention
 - g) **Restauration de l'Eglise de Saint-Méen** : demande de subvention
 - h) **Restauration du mobilier et des statues de l'Eglise de Saint-Méen** : demandes de subvention
 - i) **Aménagement piste cyclable (liaison Tréméven-Quimperlé)** : demande de subvention
 - j) **Acquisition matériel numérique et informatique pour l'Ecole** : demande de subvention
 - k) Association DASTUM : exonération des loyers de la période hivernale 2022-2023
- 6) Vie locale
- a) **Partenariat avec l'association Forêt - Jardin**
- 7) **Zone d'accélération Enr**
- 8) Questions diverses
- 9) **Quart d'heure citoyen.**

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance**

Le Conseil désigne Madame Aurélie FOUCHER comme secrétaire de séance et Madame Véronique LE CORVAISIER, Secrétaire Générale de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

2. **Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 Février 2024**

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 15 février 2024.
Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à **l'unanimité**.

3. **Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire**

a) *Commande publique :*

| Date | Objet | Fournisseur | Montant TTC |
|------------|---|---------------------------|-------------|
| 11/03/2024 | Conservation et rénovation du Mobilier et du Statuaire de l'Eglise Saint-Méen | COREUM (Pluméliau-Bieuzy) | 30 138.00 € |

b) *Passation de marché public*

| Date | Objet | Montant HT | Date limite |
|------------|--|----------------------------|-------------|
| 01/03/2024 | Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et de réagencement de l'école Yann Fanch Kemener (enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 145 000 €) | Prix global et forfaitaire | 05/04/2024 |

4. Instances municipales

a) Installation de nouveaux conseillers municipaux

A l'issue de la séance du Conseil municipal du 15 février 2024, Madame Muriel LE GUILLOUX a remis sa démission, en mains propres, à Madame le Maire. La liste conduite en mars 2020 par Madame Monique CAUDAN ne comportant plus de candidat non élu, le siège reste vacant.

Messieurs Bernard LE GOFF et Alain PRIMAT, Mesdames Christel LOUVEL et Christine DERRIEN ont fait aussi part de leur souhait de démissionner de leur fonction de conseillers municipaux, par courrier remis en mains propres de Madame le Maire, le 15/02/2024.

Les candidats suivants de liste, sur la liste conduite en mars 2020 par Monsieur Roger COLAS, sont devenus à leur tour conseillers municipaux.

A la date du 29 mars 2024, date d'envoi de la convocation, les suivants de listes ayant été appelés à siéger et ayant remis leur démission sont :

- Madame Mireille LONJEAN : démission reçue le 28/03/2024
- Monsieur Claude HERVET : démission reçue le 2 mars 2024
- Madame Christelle GUEGUEN : démission reçue le 1^{er} mars 2024
- Madame Christelle LE NAOUR : démission reçue le 11 mars 2024
- Madame Christelle LE GUIFF : démission reçue le 16 mars 2024
- Monsieur Pierre LE MENES : démission reçue le 21 mars 2024
- Madame Muriel COUALLIER : démission reçue le 22 mars 2024
- Monsieur Marc LE BOZEC : démission reçue le 25 mars 2024

Depuis l'envoi de la convocation, trois autres personnes suivantes de liste ont remis leur démission :

- Madame Magali RICHARD : démission reçue le 30/03/2024
- Monsieur Patrice FLATRES : démission reçue le 30/03/2024
- Monsieur Jean-Paul CADIC : démission reçue le 02/04/2024

Sont donc appelés à siéger au Conseil municipal :

- Monsieur Sébastien BRISHOUAL
- Monsieur Pascal GEHANNIN
- Madame Solène LE ROUX

L'effectif du conseil municipal est donc de **15 conseillers**.

b) Composition des commissions communales

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales afin notamment d'y intégrer Monsieur Sébastien BRISHOUAL, Monsieur Pascal GEHANNIN et Madame Solène LE ROUX.

Les commissions municipales sont à compléter de la façon suivante :

- Finances – Achats – Personnel communal : 1 titulaire et 1 suppléant
- Communication – Culture – Animation – Technologie numérique : 1 titulaire et 1 suppléant
- Affaires scolaires – Jeunesse – Sports : 2 titulaires
- Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux : 2 titulaires

Les candidatures se sont réparties de la façon suivante :

- Sébastien BRISHOUAL : Titulaire de la Commission Finances/Achat/Personnel communal et de la Commission Travaux/Urbanisme/Patrimoine/Environnement/Agriculture
- Pascal GEHANNIN : Suppléant de la Commission Finances/Achat/Personnel communal et de la commission Communication/culture/animation/technologie numérique et titulaire de la Commission Travaux/Urbanisme/Patrimoine/Environnement/Agriculture
- Solène LE ROUX : Titulaire de la commission Communication/culture/animation/technologie numérique
- Ludovic PENSEC : Titulaire de la commission Affaires scolaires/Jeunesse/Sport
- Anthony DAVID : Titulaire de la commission Affaires scolaires/Jeunesse/Sport

Par ailleurs, une commission a été mise en place pour le suivi des Travaux de rénovation de l'église, composée de la façon suivante :

- Représentants de la commune : Jean-Claude QUENTEL, Roland HELOU, Pascal FLATRES, Annie AUFFRET, **Alain PRIMAT**
- Représentants de la paroisse et du diocèse : Roland NORVEZ, Michel SINQUIN, Tabys PAVE (curé affectataire)

Monsieur Pascal GEHANNIN propose sa candidature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** comme suit la composition des commissions communales :

Finances – Achats – Personnel communal

Vice-Président : Jean-Claude QUENTEL – 1er adjoint

Membres : Dominique DERRIEN, Anthony DAVID, Dominique KERVEADOU, Ludovic PENSEC, Sébastien BRISHOUAL

Suppléant : Pascal GEHANNIN

Communication – Culture – Animation – Technologie numérique

Vice-Présidente : Aurélie FOUCHER – 3ème adjointe

Membres : Dominique KERVEADOU, Noémie LE MARRE, Cathy PRAT, Solène LE ROUX

Suppléant : Pascal GEHANNIN

Affaires scolaires – Jeunesse – Sports

Vice-Président : Dominique DERRIEN – 2ème adjoint

Membres : Aurélie FOUCHER, Annie AUFFRET, Noémie LE MARRE, Ludovic PENSEC, Anthony DAVID

Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux

Vice-Président : Roland HELOU – 4ème adjoint

Membres : Pascal FLATRES, Ludovic PENSEC, Anthony DAVID, Pascal GEHANNIN, Sébastien BRISHOUAL

Travaux de rénovation de l'église

Représentants de la commune : Jean-Claude QUENTEL, Roland HELOU, Pascal FLATRES, Annie AUFFRET, Pascal GEHANNIN

Représentants de la paroisse et du diocèse : Roland NORVEZ, Michel SINQUIN, Tabys PAVE (curé affectataire)

Vote : Unanimité

c) Référents et délégués de la commune dans les organismes extérieurs

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il est également nécessaire de revoir la liste des différents référents et délégués qui représentent la commune dans des organismes extérieurs.

Les nominations sont à revoir de la façon suivante :

- Conseil National d'Action Sociale (CNAS) : un titulaire

Monsieur Dominique DERRIEN a proposé sa candidature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME** comme suit les délégués et référents pour représenter la commune dans les différentes instances et organismes dont elle est membre :
 - Comité National d'Action Sociale (CNAS)
1 titulaire : Dominique DERRIEN

Vote : Unanimité

d) Commissions communautaires

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales afin notamment d'y intégrer Monsieur Sébastien BRISHOUAL, Monsieur Pascal GEHANNIN et Madame Solène LE ROUX.

Les commissions communautaires sont à compléter de la façon suivante :

- Commission Ressources : un poste
- Commission Culture : un poste
- Commission Attractivité : un poste

Les candidatures se sont réparties de la façon suivante :

- Commission Ressources : Sébastien BRISHOUAL
- Commission Culture : Solène LE ROUX
- Commission Attractivité : Pascal GEHANNIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les commissions communautaires :

| Commission | Membres |
|--------------|--|
| Ressources | Jean-Claude QUENTEL Dominique DERRIEN |
| Aménagement | Roland HELOU Sébastien BRISHOUAL |
| Cadre de vie | Roland HELOU Jean-Claude QUENTEL |

| Commission | Membres |
|----------------------|--|
| Solidarités | Dominique KERVEADOU Dominique DERRIEN |
| Culture | Aurélie FOUCHER Solène LE ROUX |
| Initiatives sociales | Dominique DERRIEN Dominique KERVEADOU |
| Attractivité | Anthony DAVID Pascal GEHANNIN |

Vote : Unanimité

e) Election d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Suite aux démissions de Monsieur Bernard LE GOFF et de Madame Christel LOUVEL, il convient de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Considérant la seule candidature de Madame Solène LE ROUX au poste de titulaire et la seule candidature de Monsieur Pascal GEHANNIN au poste de suppléant, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Résultat :

- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de voix pour la candidature de Madame Solène LE ROUX au poste de titulaire : 15 voix
- Nombre de voix pour la candidature de Monsieur Pascal GEHANNIN au poste de suppléant : 15 voix

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est donc composée de la façon suivante :

| Titulaires | Suppléants |
|---------------------|-----------------|
| Jean-Claude QUENTEL | Aurélie FOUCHER |
| Dominique DERRIEN | Ludovic PENSEC |
| Solène LE ROUX | Pascal GEHANNIN |

f) Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du CCAS

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Madame le Maire rappelle que, suite à la démission de Madame Christine DERRIEN, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Dominique DERRIEN.

Considérant qu'un' seule candidature pour cette élection a été présentée, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à mains levées pour cette élection.

Résultat de l'élection :

- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Candidature de Monsieur Dominique DERRIEN : 15 voix obtenues

A été proclamé membre du Conseil d'Administration du CCAS de la commune : Monsieur Dominique DERRIEN.

Le Conseil d'Administration est donc composé de la suivante :

Membres élus :

- Monique CAUDAN (membre de droit en tant que Maire)
- Dominique KERVEADOU
- **Dominique DERRIEN**
- Annie AUFFRET
- Noémie LE MARRE

Membres associatifs (désignés par arrêté du Maire) :

- Françoise CUDON
- Michelle DESFORGES
- Simone LE HEN
- Michèle HORELLOU

Commission communale de contrôle des listes électorales

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil municipal, que la commission de contrôle des listes électorales était composée de la façon suivante :

- Annie AUFFRET
- Anthony DAVID
- Ludovic PENSEC
- Pascal FLATRES, membre suppléant.
- **Christine DERRIEN**
- **Alain PRIMAT**

Suite à la démission de Madame DERRIEN et de Monsieur PRIMAT, les suivants de liste intègrent automatiquement la commission de contrôle des listes électorales, soit :

- Sébastien BRISHOUAL
- Pascal GEHANNIN

Madame LE ROUX informe souhaiter devenir membre suppléante de cette commission.

g) Entente pour la mise en place d'un Service intercommunal d'animation Jeunesse

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal du 20 décembre 2022 avait validé la convention constitutive de l'entente pour la création d'un service Animation Jeunesse Mutualisé et avait désigné trois représentants de la Commune auprès de cette entente :

- Monique CAUDAN
- Dominique DERRIEN
- Christel LOUVEL

Suite à la démission de Madame Christel LOUVEL, il convient de procéder à son remplacement.

Madame le Maire propose de désigner Madame Aurélie FOUCHER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Madame Aurélie FOUCHER comme représentante de la commune auprès de cette entente, au côté de Madame Monique CAUDAN, Maire de Tréméven, et de Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires et à la jeunesse

Vote : Unanimité

5. Finances :

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire et chargé es Finances, présente la note budgétaire aux membres du Conseil Municipal et précise que cette note sera publiée sur le site internet de la Commune

a) Compte Administratif et Compte de Gestion 2023

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

| FONCTIONNEMENT | |
|--|----------------|
| Dépenses 2023 | 1 432 000,19 € |
| Recettes 2023 | 1 768 991,29 € |
| Résultat de l'exercice | 336 991,10 € |
| Résultat de fonctionnement reporté (002) | 66 353,96 € |
| Résultat de clôture | 403 345,06 € |

| INVESTISSEMENT | |
|--------------------------------|---------------|
| Dépenses 2023 | 357 644,23 € |
| Recettes 2023 | 352 353,50 € |
| Résultat de l'exercice | - 5 290,73 € |
| Solde d'investissement reporté | - 84 753,91 € |
| Résultat de clôture | - 90 044,64 € |

Le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion tenu par la Trésorerie de Quimperlé. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2023.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil et ne prend part, ni au débat, ni au vote concernant le compte administratif. La séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2023.
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023

Vote : Unanimité

b) Affectation du résultat 2023

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement 2023 est de 403 345,06 €.

Il précise que l'excédent doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'Investissement (article 1068) et que le reliquat peut être affecté librement entre la section de Fonctionnement (au 002) et la section d'Investissement (art. 1068).

Les besoins de financement sont les suivants :

| BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------|
| Solde de clôture 2023 | - 90 044,64 € |
| RAR en dépenses | 162 374,79 € |
| RAR en recettes | - € |
| Besoin de financement 2023 | 252 419,43 € |

Ces résultats font apparaître un besoin de financement à hauteur de 252 419,43 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :
 - Au compte 1068 (Investissement) : 350 000,00 €
 - Au compte 002 (Fonctionnement) : 53 345,06 €

Vote : Unanimité

c) Taux d'imposition 2024

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que, préalablement au vote du budget, le taux des taxes locales doit également être voté.

Pour mémoire, les taux pour l'année 2023 étaient de :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 37,13 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 50,02 %
- Taxe d'habitation : 16,15 %

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter ces taux en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes locales pour 2024 comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 37,13 % ;
 - Taxe foncière non bâti : 50,02 % ;

Vote : Unanimité

d) Budget primitif 2024

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Budget Primitif pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

| | Crédit 2024 | Report 2023 | Reste à réaliser | Budget cumulé 2024 |
|----------|----------------|-------------|------------------|--------------------|
| Dépenses | 1 868 945,06 € | | | 1 868 945,06 € |
| Recettes | 1 815 600,00 € | 53 345,06 € | | 1 868 945,06 € |

INVESTISSEMENT

| | Crédit 2024 | Report 2023 | Reste à réaliser | Budget cumulé 2024 |
|----------|----------------|-------------|------------------|--------------------|
| Dépenses | 1 006 200,00 € | 90 044,64 € | 162 374,79 € | 1 258 619,43 € |
| Recettes | 1 258 619,43 € | | | 1 258 619,43 € |

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2024

Vote : Unanimité

e) Fongibilité des crédits : détermination de l'enveloppe 2024

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que, lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil a adopté le principe de fongibilité des crédits. Ce principe permet, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante est ensuite informée des virements de crédits opérés lors de la séance suivante, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du vote du Budget 2024, soit :

FONCTIONNEMENT

| | Dépenses/Recettes réelles | Chapitre 12 | Total | 7,5% |
|----------|---------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 1 531 592,82 € | 834 500,00 € | 697 092,82 € | 52 281,96 € |
| Recettes | 1 815 600,00 € | | 1 815 600,00 € | 136 170,00 € |

INVESTISSEMENT

| | Dépenses réelles | 7,5% |
|----------|------------------|-------------|
| Dépenses | 1 168 574,79 € | 87 643,11 € |
| Recettes | 921 267,19 € | 69 095,04 € |

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

f) Aménagement des Espaces publics et d'extérieur : demandes de subvention

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ses espaces publics et d'extérieur. Pour 2024, il est envisagé :

- La réalisation d'un Pumptrack
- L'extension de l'aire de jeux avec l'installation de nouvelles structures pour les tous petits et l'installation d'un abri de type tonnelle
- L'installation d'une pergola avec un toit photovoltaïque sur le parvis de la Médiathèque, afin de favoriser les animations en extérieur

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider le projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

| Coût du projet (en € HT) | | Recettes (en €) | | % |
|----------------------------|---------------------|--|---------------------|------|
| Pumptrack | 150 000,00 € | Etat - DSIL | 100 000,00 € | 47% |
| Moe Pumptrack | 10 000,00 € | CD 29 - Volet 1 2024 du Pacte Finistère 2030 | 60 000,00 € | 28% |
| Pergola | 35 000,00 € | | | |
| Structures Aire de jeux | 12 000,00 € | | | |
| Abri/Tonnelle Aire de jeux | 6 000,00 € | Autofinancement | 53 000,00 € | 25% |
| TOTAL | 213 000,00 € | TOTAL | 213 000,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet d'amélioration des espaces publics et d'extérieurs et le plan de financement proposés
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - l'Etat, au titre de la DSIL,
 - du Conseil Départemental, au titre du volet1 - 2024 du Pacte Finistère 2030
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

g) Restauration de l'Eglise de Saint-Méen : demande de subvention

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de restauration de son église paroissiale et à ce titre, est accompagnée d'un architecte du Patrimoine pour la maîtrise d'œuvre, Madame FURIC.

La phase 1 des travaux consiste à des travaux d'entretien et devrait démarrer avant la fin du 1^{er} semestre 2024.

La consultation pour les Travaux comportait 4 lots :

- Lot n°1 - ECHAFAUDAGES
- Lot n°2 - MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE
- Lot n°3 – CHARPENTE
- Lot n°4 - TRAVAUX CAMPANAIRES

Le montant prévisionnel de ces travaux était estimé à 170 000 €, mais les premières analyses des offres indiquent qu'il y aura un surcoût sur les lots Echafaudage et Charpente d'environ 30 000 €.

Par ailleurs, la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de son dispositif.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de valider la mise à jour du plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---------------------|---------------------|---|---------------------|-------------|
| Honoraires - Etudes | 30 000,00 € | Etat - DRAC | 46 000,00 € | 20% |
| Travaux | 200 000,00 € | Région - Valorisation des édifices publics | 46 000,00 € | 20% |
| | | CD 29 - Pacte Finistère - Volet 2 2023-2024 | 60 000,00 € | 26% |
| | | CD 29 - Pacte Finistère - Patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques | 20 000,00 € | 9% |
| | | Fondation du Patrimoine | 5 000,00 € | 2% |
| | | Autofinancement | 53 000,00 € | 23% |
| TOTAL | 230 000,00 € | TOTAL | 230 000,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'actualisation du plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Méen
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - l'Etat - DRAC
 - de la Région au titre du dispositif « Valorisation des édifices publics
 - du Département au titre du Pacte Finistère – Patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques
 - de la Fondation du Patrimoine
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

h) Restauration du mobilier et des statues de l'Eglise de Saint-Méen : demandes de subvention

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, explique que, parallèlement aux travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Méen, la commune a lancé une démarche de préservation et de restauration du patrimoine mobilier attaché à l'Eglise : statues et boiseries.

Le coût des travaux est estimé à 34 800 € et la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et du Département du Finistère.

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider le projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

| Coût du projet (en € HT) | | Recettes (en €) | | |
|--|--------------------|--|--------------------|-------------|
| Etude, dépose et traitement curatif des statues inscrites au MH | 18 200,00 € | Région - Conservation, restauration, de valorisation des objets mobiliers protégés | 10 000,00 € | 29% |
| Etude, dépose et traitement curatif des boiseries et mobiliers en bois | 16 600,00 € | Département - Patrimoine / Objets mobiliers | 10 000,00 € | 29% |
| | | Autofinancement | 14 800,00 € | 43% |
| TOTAL | 34 800,00 € | TOTAL | 34 800,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet de préservation et de restauration du mobilier de l'Eglise de Saint-Méen (boiseries et statues) et le plan de financement proposés
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - de la Région au titre du dispositif Conservation, restauration, de valorisation des objets mobiliers protégés
 - du Conseil Départemental, au titre Patrimoine / Objets mobiliers
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

i) Aménagement piste cyclable (liaison Tréméven-Quimperlé) et accès à la RD par la route de Kergroës : demande de subvention

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de développement des mobilité douces et de sécurisation de ses voies de circulation.

Un Chaucidou a été réalisé en 2022 du centre-bourg vers la Départementale. Elle souhaite désormais réaliser :

- la liaison cyclable de la Départementale vers la basse-ville de Quimperlé
- la rénovation de la route de Kergroës, de la Départementale vers Locunolé, fortement endommagée par les dernières intempéries. Ces travaux devront sécuriser l'accès à la départementale.

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider ce projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

| Coût du projet (en € HT) | | Recettes (en €) | | |
|---|--------------------|---|--------------------|-------------|
| Liaison cyclable – RD vers Quimperlé | 35 000,00 € | Département au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière (FDSR) | 20 000,00 € | 31% |
| Route de Kergroës - Sécurisation de l'accès à la RD | 30 000,00 € | Quimperlé- communauté - Fonds de concours Aménagement itinéraires cyclables | 8 750,00 € | 13% |
| | | Autofinancement | 36 250,00 € | 56% |
| TOTAL | 65 000,00 € | TOTAL | 65 000,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la piste cyclable et de rénovation de la route de Kergroës et le plan de financement proposés
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - du Conseil Départemental, au titre du FDSR
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

j) Acquisition matériel numérique et informatique pour l'Ecole : demande de subvention

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire explique que la commune et l'équipe enseignante de l'école élémentaire souhaitent participer au dispositif "Territoires numériques éducatifs" (TNE), porté par le Département et l'Education Nationale. Ce dispositif vise à réduire la fracture numérique et accélérer la transformation numérique de l'École.

Pour 2024, il est donc envisagé l'acquisition de deux ordinateurs (PC portables) et 10 tablettes numériques. Ces nouveaux équipements permettront d'adapter certains apprentissages, de familiariser les élèves avec les outils numériques et leurs usages.

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider le projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

| Coût du projet (en € HT) | | Recettes (en €) | | |
|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|-------------|
| Acquisition de deux PC | 5 000,00 € | Département - Territoire Numérique Educatif | 5 900,00 € | 69% |
| Acquisition de 10 tablettes | 3 500,00 € | | | |
| | | Autofinancement | 2 600,00 € | 31% |
| TOTAL | 8 500,00 € | TOTAL | 8 500,00 € | 100% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet d'acquisition de matériel numérique et le plan de financement proposés
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - du Conseil Départemental, au titre du dispositif Territoire Numérique Educatif
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

k) Association DASTUM : exonération des loyers du 1er trimestre 2023

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que, par convention en date du 22 février 2018, l'association DASTUM est autorisée à occuper un bureau au 1^{er} étage de la Médiathèque. La redevance d'occupation a été fixée à un montant mensuel de 100 €.

En 2023, compte-tenu de la hausse drastique des coûts de l'énergie, la commune a décidé de ne pas chauffer ce bâtiment, occupé partiellement pendant la semaine. L'association n'a donc pas occupé ces bureaux pendant 3 mois (janvier, février et Mars).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'exonérer l'association DASTUM de ces 3 loyers.

Un mandat d'un montant de 300 € sera donc émis au compte 673 – Titres annulés (sur exercice antérieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'exonérer l'association DASTUM des loyers de janvier à mars 2023
- **DIT** qu'un mandat de 300 € sera émis au compte 673 – Titres annulés (sur exercice antérieur).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

6. Vie locale

a) Partenariat avec l'association Forêt - Jardin

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Madame Aurélie FOUCHER explique que l'association Forêt-Jardin de Tréméven organise, sur site, une grande journée le vendredi 19 avril 2024.

Il est ainsi prévu une plantation de 300 porte-greffes d'agrumes, la participation de classes du territoire, d'intervenants spécialisés et l'organisation d'une animation festive.

Pour l'accompagner dans l'organisation de cette journée, dont le rayonnement sur l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté profitera à la commune, il sera proposé de prendre en charge le concert organisé lors de cette journée.

Le coût prévisionnel de cette soirée est d'environ 1 500 €. La commune sollicitera le versement d'une subvention à hauteur de 50% (Fonds GIP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le partenariat pour cette journée - évènement consistant en la proposition d'un concert pour un montant 1 500 € maximum
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Fonds GIP
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

7. Zone d'accélération Enr

(Visé par la Préfecture le 09/04/2024 – Publication numérique le 09/04/2024 - Affiché en mairie le 09/04/2024)

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que ce projet a déjà été présenté au Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

Pour rappels, ces zones d'accélération devront servir à :

- **Faciliter la mise en œuvre des projets (délai de procédure plus court...)**
- **Inciter des porteurs de projet à développer des moyens de production grâce à la connaissance de ces zones et à des avantages financiers (bonus dans les appels d'offres ou modulations tarifaires sur des tarifs d'achat).**

Des projets de cartographies ont été élaborés par les services de Quimperlé Communauté, en fonction de critères et données nationales. Ils sont consultables sur le site Internet de la Commune et un recueil des avis est possible par voie dématérialisée ou en Mairie.

Le Conseil municipal du 7 décembre 2023 a délibéré de la façon suivante :

Sur les filières prioritaires :

- **Sur l'éolien** : Avis défavorable, ne retient aucune zone
- **Sur le photovoltaïque en Stationnement** : Avis favorable
- **Sur le photovoltaïque en sol** : Avis favorable (réserve quant à la faisabilité)
- **Sur le photovoltaïque** : Avis favorable

Sur les autres filières :

- **Géothermie** : Propose l'ensemble du territoire

- Bois Energie – Réseau de chaleur : **Propose l'ensemble du territoire**
- Méthanisation : Ne retient aucune zone prioritaire
- Hydroélectricité : propose les sites où il y a, ou avait, des moulins

Les projets de cartographie ont été mis en ligne sur le site Internet de la commune, avec la possibilité de formuler un avis par voie dématérialisée ou directement en Mairie. L'information a été relayée via les réseaux sociaux.

Aucun avis n'a été déposé par voie dématérialisée ou en mairie.

Il est donc proposé d'acter les zones telles que définies lors de la séance du 7 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACTE les zones d'accélération Enr de la manière suivante :**

Sur les filières prioritaires :

- Sur l'éolien : Avis défavorable, ne retient aucune zone
- Sur le photovoltaïque en Stationnement : Avis favorable
- Sur le photovoltaïque en sol : Avis favorable (réserve quant à la faisabilité)
- Sur le photovoltaïque : Avis favorable

Sur les autres filières :

- Géothermie : **Propose l'ensemble du territoire**
- Bois Energie – Réseau de chaleur : **Propose l'ensemble du territoire**
- Méthanisation : Ne retient aucune zone prioritaire
- Hydroélectricité : propose les sites où il y a, ou avait, des moulins

Vote : Unanimité

7. Questions diverses

Pas de questions diverses

8. Quart d'heure citoyen

Monsieur Marcel Le Lann regrette que la traversée de la RD au niveau de Bellevue soit trop dangereuse. Il aimerait qu'il y ait un rond-point.

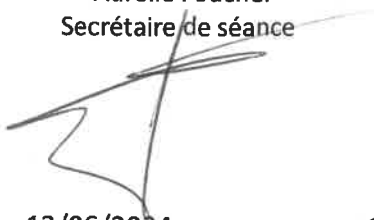
Monsieur Marc LE BOZEC informe qu'un abribus serait à déplacer à l'intersection de la rue Lamarre et de la rue de Keranguen suite à des accidents et à une vitesse trop élevée.

Madame Muriel LE GUILLOUX informe que le marquage au sol annonçant les priorités à droite est quasi effacé sur la RD.

La séance est levée à 21 heures 00.


Fait à Tréméven, le 9 avril 2024

Aurélie Foucher
Secrétaire de séance



13/06/2024

Monique CAUDAN
Maire de Tréméven
Présidente de la séance



CM 04/04/2024 – Procès-verbal

Page 17 sur 17